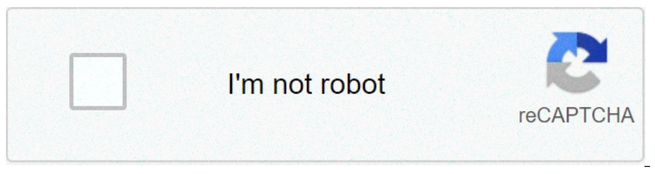

Continue

Accords de paris 2015 pdf

Pour les articles homonymes, voir Accords de Paris. Accord de Paris Parties SignatairesParties représentées duellement par l'Union européenne Données clés Type de traité Accord sur le climat Adoption 12 décembre 2015 Lieu d'adoption Le Bourget Signature 22 avril 2016 Lieu de signature New York Entrée en vigueur 4 novembre 2016[1] Condition Ratification par 55 pays représentant au moins 55 % des émissions estimées de gaz à effet de serre Parties 196 (sur les 197 de la Convention)[1] 197 (2020) Dépositaire Secrétaire général des Nations unies Langues anglais, arabe, chinois (mandarin), espagnol, français et russe modifier L'Assemblée des délégués réunie le dernier jour de la COP21 avant les discours de Laurent Fabius, François Hollande et Ban Ki-moon. L'accord de Paris est un accord mondial sur le réchauffement climatique[2]. Il fait suite aux négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques[3]. Il a été approuvé par l'ensemble des 195 délégations le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. En date du 7 novembre 2017, après ajout de la signature syrienne et avant le retrait des États-Unis (qui l'ont réintégré en février 2021)[4], 195 pays sur les 197 que reconnaît l'Organisation des Nations unies ont signé ou se sont engagés à signer l'accord de Paris sur le climat, ce qui fait de ce texte le plus largement et le plus rapidement signé de l'histoire de l'humanité à cette époque[5]. Selon Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et président de la COP21, qui a présenté le projet d'accord final en séance plénière, l'accord se veut "différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant"[6]. En marge de l'accord, le défi de Bonn a été confirmé et amplifié, visant à reboiser 350 millions d'hectares de sols dégradés ou déforestés avant 2030. Historique Liste des émissions de CO2 par pays, ou groupe de pays. La décision de la COP du samedi 12 décembre 2015 comporte l'accord de Paris proprement dit, un document de 17 pages[7], précédé d'une « décision de la COP » de 22 pages[8], qui précise son contenu, prolonge certains thèmes et en aborde d'autres. Ces deux documents ont un statut très différent, et seul l'accord est juridiquement contraignant : la décision n'a quant à elle qu'une valeur indicative[9]. Le président de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, Laurent Fabius conclut celle-ci par le coup de marteau final en prononçant ces mots : « C'est un petit marteau mais je pense qu'il peut faire de grandes choses ! »[10]. La signature de l'accord est possible du 22 avril 2016 au 21 avril 2017 au siège des Nations unies. Dès le 22 avril 2016, Jour de la Terre, 175 parties (174 pays et l'Union européenne) ont signé dont 15 déposant leurs instruments de ratification. L'accord de Paris nécessite la ratification par 55 pays responsables ensemble d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour entrer en vigueur[11],[12]. Dans la plupart des États, la consultation des Parlements nationaux est nécessaire pour la ratification. L'Union européenne aurait dû attendre que l'ensemble de ses vingt-huit États membres ratifient le texte pour déposer ses instruments de ratification[13] mais s'est finalement déclarée compétente pour ratifier l'accord[note 1]. Sa ratification le 5 octobre 2016 permet d'atteindre les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord. Le traité entre en vigueur le 4 novembre 2016, trente jours après sa ratification par au moins 55 parties représentant 55 % des émissions[1]. Liste des signataires et non-signataires Parties ayant signé l'accord au 4 juillet 2017[14] Partie Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre en 2015[15] Date de signature Date de ratification Date d'entrée en vigueur Afghanistan 0,05 % 22 avril 2016 15 février 2017 Afrique du Sud 1,46 % 22 avril 2016 1er novembre 2016 Albanie 0,02 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Algérie 0,30 % 22 avril 2016 20 octobre 2016 Allemagne 2,56 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Andorre 0,00 % 22 avril 2016 24 mars 2017 Angola 0,17 % 22 avril 2016 Antigua-et-Barbuda 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Arabie saoudite 0,80 % 3 novembre 2016 3 novembre 2016 Argentine 0,89 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Arménie 0,02 % 20 septembre 2016 23 mars 2017 Australie 1,46 % 22 avril 2016 9 novembre 2016 Autriche 0,21 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Azerbaïdjan 0,13 % 22 avril 2016 9 janvier 2017 Bahamas 0,00 % 22 avril 2016 22 aout 2016 Bahreïn 0,06 % 22 avril 2016 23 décembre 2016 Bangladesh 0,27 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Barbade 0,01 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Belgique 0,32 % 22 avril 2016 6 avril 2017 Belize 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Bénin 0,02 % 22 avril 2016 31 octobre 2016 Bhoutan 0,00 % 22 avril 2016 19 septembre 2017 Biélorussie 0,24 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Birmanie 0,10 % 22 avril 2016 19 septembre 2017 Bolivie 0,12 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Bosnie-Herzégovine 0,08 % 22 avril 2016 16 mars 2017 Botswana 0,02 % 22 avril 2016 11 novembre 2016 Brésil 2,48 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Brunei —[note 2] 22 avril 2016 21 septembre 2016 Bulgarie 0,15 % 22 avril 2016 29 novembre 2016 Burkina Faso 0,06 % 22 avril 2016 11 novembre 2016 Burundi 0,07 % 22 avril 2016 17 janvier 2018 Cambodge 0,03 % 22 avril 2016 6 février 2017 Cameroun 0,45 % 22 avril 2016 29 juillet 2016 Canada 1,95 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Cap-Vert 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2017 République centrafricaine 0,01 % 22 avril 2016 11 octobre 2016 Chili 0,25 % 20 septembre 2016 10 février 2017 Chine 20,09 % 22 avril 2016 3 septembre 2016 Chypre 0,02 % 22 avril 2016 4 janvier 2017 Colombie 0,41 % 22 avril 2016 16 juin 2017 Comores 0,00 % 22 avril 2016 23 novembre 2016 République démocratique du Congo 0,06 % 22 avril 2016 13 décembre 2017 République du Congo 0,01 % 22 avril 2016 21 avril 2017 Îles Cook 0,00 % 24 juin 2016 1er septembre 2016 Corée du Nord 0,23 % 22 avril 2016 1er aout 2016 Corée du Sud 1,85 % 22 avril 2016 3 novembre 2016 Costa Rica 0,03 % 22 avril 2016 13 octobre 2016 Côte d'Ivoire 0,73 % 22 avril 2016 25 octobre 2016 Croatie 0,07 % 22 avril 2016 24 mai 2017 Cuba 0,10 % 22 avril 2016 28 décembre 2016 Danemark 0,15 % 22 avril 2016 1er novembre 2016 Djibouti 0,00 % 22 avril 2016 11 novembre 2016 Dominique 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 République dominicaine 0,07 % 22 avril 2016 21 septembre 2017 Égypte 0,52 % 22 avril 2016 29 juin 2017 Émirats arabes unis 0,53 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Équateur 0,67 % 26 juillet 2016 20 septembre 2017 Érythrée 0,01 % 22 avril 2016 Espagne 0,87 % 22 avril 2016 12 janvier 2017 Estonie 0,06 % 22 avril 2016 4 novembre 2016 États-Unis 17,89 % 22 avril 2016 3 septembre 2016 Éthiopie 0,13 % 22 avril 2016 9 mars 2017 Fidji 0,01 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Finlande 0,17 % 22 avril 2016 14 novembre 2016 France 1,34 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Gabon 0,02 % 22 avril 2016 2 novembre 2016 Gambie 0,05 % 26 avril 2016 7 novembre 2016 Géorgie 0,03 % 22 avril 2016 8 mai 2017 Ghana 0,09 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Grèce 0,28 % 22 avril 2016 14 octobre 2016 Grenade 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Guatemala 0,04 % 22 avril 2016 25 janvier 2017 Guinée 0,01 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Guinée-Bissau 0,02 % 22 avril 2016 22 octobre 2018 Guinée équatoriale —[note 2] 22 avril 2016 30 octobre 2018 Guyana 0,01 % 22 avril 2016 20 mai 2016 Haïti 0,02 % 22 avril 2016 31 juillet 2017 Honduras 0,03 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Hongrie 0,15 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Inde 4,10 % 22 avril 2016 2 octobre 2016 Indonésie 1,49 % 22 avril 2016 31 octobre 2016 Irak 0,20 % 8 décembre 2016 Iran 1,30 % 22 avril 2016 Irlande 0,16 % 22 avril 2016 4 novembre 2016 Islande 0,01 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Israël 0,20 % 22 avril 2016 22 novembre 2016 Italie 1,18 % 22 avril 2016 11 novembre 2016 Jamaïque 0,04 % 22 avril 2016 10 avril 2017 Japon 3,79 % 22 avril 2016 8 novembre 2016 Jordanie 0,07 % 22 avril 2016 4 novembre 2016 Kazakhstan 0,84 % 2 aout 2016 6 décembre 2016 Kenya 0,06 % 22 avril 2016 28 décembre 2016 Kirghizistan 0,03 % 21 septembre 2016 Kiribati 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Koweït 0,09 % 22 avril 2016 23 avril 2018 Laos 0,02 % 22 avril 2016 7 septembre 2016 Lesotho 0,01 % 22 avril 2016 20 janvier 2017 Lettonie 0,03 % 22 avril 2016 16 mars 2017 Liban 0,07 % 22 avril 2016 Liberia 0,02 % 22 avril 2016 27 août 2018 Libye —[note 2] 22 avril 2016 Liechtenstein 0,00 % 22 avril 2016 20 septembre 2017 Lituanie 0,05 % 22 avril 2016 2 février 2017 Luxembourg 0,03 % 22 avril 2016 4 novembre 2016 Macédoine du Nord 0,03 % 22 avril 2016 9 janvier 2018 Madagascar 0,08 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Malaisie 0,52 % 22 avril 2016 16 novembre 2016 Malawi 0,07 % 20 septembre 2016 29 juin 2017 Maldives 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Mali 0,03 % 22 avril 2016 23 septembre 2016 Malte 0,01 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Maroc 0,16 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Îles Marshall 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Maurice 0,01 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Mauritanie 0,02 % 22 avril 2016 27 février 2017 Mexique 1,70 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 États fédérés de Micronésie 0,00 % 22 avril 2016 15 septembre 2016 Moldavie 0,04 % 21 septembre 2016 20 juin 2017 Monaco 0,00 % 22 avril 2016 24 octobre 2016 Mongolie 0,05 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Monténégro 0,01 % 22 avril 2016 20 décembre 2017 Mozambique 0,02 % 22 avril 2016 4 juin 2018 Namibie 0,01 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Nauru 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Népal 0,07 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Niger 0,04 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Nigeria 0,57 % 22 septembre 2016 16 mai 2017 Niue 0,01 % 28 octobre 2016 28 octobre 2016 Norvège 0,14 % 22 avril 2016 20 juin 2016 Nouvelle-Zélande 0,22 % 22 avril 2016 4 octobre 2016 Oman 0,06 % 22 avril 2016 22 mai 2019 Ouganda 0,07 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Ouzbékistan 0,54 % 19 avril 2017 9 novembre 2018 Pakistan 0,43 % 22 avril 2016 10 novembre 2016 Palaos 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Palestine —[note 3] 22 avril 2016 22 avril 2016 Panama 0,03 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Papouasie-Nouvelle-Guinée 0,01 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Paraguay 0,06 % 22 avril 2016 14 octobre 2016 Pays-Bas 0,53 % 22 avril 2016 28 juillet 2017 Pérou 0,22 % 22 avril 2016 25 juillet 2016 Philippines 0,34 % 22 avril 2016 23 mars 2017 Pologne 1,06 % 22 avril 2016 7 octobre 2016 Portugal 0,18 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Qatar 0,17 % 22 avril 2016 23 juin 2017 Roumanie 0,30 % 22 avril 2016 1er juin 2017 Royaume-Uni 1,55 % 22 avril 2016 18 novembre 2016 Russie 7,53 % 22 avril 2016 23 septembre 2019[17] Rwanda 0,02 % 22 avril 2016 6 octobre 2016 Saint-Christophe-et-Niévès 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Sainte-Lucie 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Saint-Vincent-et-les-Grenadines 0,00 % 22 avril 2016 29 juin 2016 Saint-Marin 0,00 % 22 avril 2016 26 septembre 2018 Salomon 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Salvador 0,03 % 22 avril 2016 27 mars 2017 Samoa 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Sao Tomé-et-Principe 0,00 % 22 avril 2016 2 novembre 2016 Sénégal 0,05 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Serbie 0,18 % 22 avril 2016 25 juillet 2017 Seychelles 0,00 % 25 avril 2016 29 avril 2016 Sierra Leone 0,98 % 22 septembre 2016 1er novembre 2016 Singapour 0,13 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Slovaquie 0,12 % 22 avril 2016 5 octobre 2016 Slovénie 0,05 % 22 avril 2016 16 décembre 2016 Somalie —[note 2] 22 avril 2016 22 avril 2016 Soudan 0,18 % 22 avril 2016 2 août 2017 Soudan du Sud —[note 2] 22 avril 2016 Sri Lanka 0,05 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Suède 0,15 % 22 avril 2016 13 octobre 2016 Suisse 0,14 % 22 avril 2016 6 octobre 2017 Suriname 0,01 % 22 avril 2016 13 février 2019 Eswatini 0,05 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Tadjikistan 0,02 % 22 avril 2016 22 mars 2017 Tanzanie 0,11 % 22 avril 2016 18 mai 2018 Tchad 0,06 % 22 avril 2016 12 janvier 2017 Tchéquie 0,34 % 22 avril 2016 5 octobre 2017 Thaïlande 0,64 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Timor oriental 0,00 % 22 avril 2016 16 août 2017 Togo 0,02 % 19 septembre 2016 28 juin 2017 Tonga 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Trinité-et-Tobago 0,04 % 22 avril 2016 22 février 2018 Tunisie 0,11 % 22 avril 2016 10 février 2017 Turkménistan 0,20 % 23 septembre 2016 20 octobre 2016 Turquie 1,24 % 22 avril 2016 Tuvalu 0,00 % 22 avril 2016 22 avril 2016 Ukraine 1,04 % 22 avril 2016 19 septembre 2016 Union européenne —[note 4] 22 avril 2016 5 octobre 2016 Uruguay 0,05 % 22 avril 2016 19 octobre 2016 Vanuatu 0,00 % 22 avril 2016 21 septembre 2016 Venezuela 0,52 % 22 avril 2016 21 juillet 2017 Viêt Nam 0,72 % 22 avril 2016 3 novembre 2016 Yémen 0,07 % 23 septembre 2016 Zambie 0,04 % 20 septembre 2016 9 décembre 2016 Zimbabwe 0,18 % 22 avril 2016 7 août 2017 Nicaragua 0,03 % 23 octobre 2017 Total 99,78 % 195 pays + UE 184 pays + UE (90,62 % des émissions globales)[1]. Pays ayant envoyé une délégation mais n'ayant pas signé l'accord au 10 novembre 2017[14] Partie ou signataire Pourcentage des émissions de gaz à effet de serre[Quand ?][15] Type d'adhésion à la CCNUCC Notes Syrie 0,21 % État membre À l'origine, il n'était pas prévu que la Syrie soit signataire de l'accord en raison de la guerre civile syrienne. Cependant, le 7 novembre 2017, le gouvernement syrien annonce lors de la COP23 son intention d'adhérer à l'accord (un projet de loi ayant été déposé en ce sens le 22 octobre 2017) et de déposer ses instruments de ratifications aux Nations unies[18]. Cette adhésion est déposée le 13 novembre 2017. Vatican —[note 2] État observateur Le Saint-Siège ne peut signer l'accord de Paris sur le climat jusqu'à ce qu'il devienne un membre permanent de la CCNUCC. En 2015, Bernardito Auza déclara que le Vatican avait l'intention de rejoindre la CCNUCC afin de signer l'accord de Paris. Total 0,21 % 2 Points clés Laurence Tubiana ; Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies ; Laurent Fabius, ministre français des affaires étrangères et président de la COP21 et François Hollande, président de la France lors de l'adoption de l'accord le 12 décembre 2015. Démarche L'accord de Paris est le premier texte élaboré[pas clair] par l'ensemble des pays de la planète[19]. La démarche adoptée pour cet accord est pragmatique, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une déclaration d'intention, sans aucune mesure coercitive (pas d'amende ni mesure de rétorsion) ; le protocole de Kyoto en prévoyait, mais elles n'ont jamais abouti. Pour être efficace, l'accord adopté a pris un autre parti, celui de la transparence. Plus qu'un devoir, il représente une obligation à laquelle chaque pays aura à se plier en soumettant régulièrement ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) à des grilles de renseignements et d'analyses communément partagées et compréhensibles par tous[20]. Objectifs L'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C » (article 2)[21], ce qui est plus ambitieux que le projet d'accord initial[22] ; ce dernier objectif a été ajouté sous la pression de l'Alliance of Small Island States (AOSIS) (« Alliance des petits états insulaires ») qui regroupe les 44 pays les plus exposés aux effets du changement climatique et les moins émetteurs de gaz à effet de serre, à savoir 0,00001 % des émissions mondiales[23]. Le texte même de la décision note cependant « avec préoccupation que les niveaux des émissions globales de gaz à effet de serre en 2025 et 2030 estimés sur la base des contributions prévues déterminées au niveau national ne sont pas compatibles avec des scénarios au moindre coût prévoyant une hausse de la température de 2 °C, mais se traduisent par un niveau prévisible d'émissions de 55 gigatonnes en 2030, et que des efforts de réduction des émissions beaucoup plus importants seront nécessaires, ramenant les émissions à 40 gigatonnes[24] ». L'article 2 fait aussi référence au désinvestissement des énergies fossiles : « Le présent Accord [...] vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, [...] notamment en [...] rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques[21]. » L'objectif d'atteindre la neutralité carbone est affirmé à l'article 4 : « les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, (...) et à opérer des réductions rapidement par la suite (...) de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle[25] ». C'est ce qu'on appelle le « zéro émission net » : diminuer les émissions de GES pour qu'elles soient progressivement compensées par les puits de carbone (forêts, océans, techniques de restauration du climat et de capture et stockage du carbone)[26]. Signature de l'accord par John Kerry, accompagné de sa petite-fille, le 22 avril 2016 au siège des Nations unies. Progressivité et révision des objectifs Rappelant le principe des « responsabilités communes mais différenciées » de 1992, l'accord souhaite que « les pays développés continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus ». Les pays en développement « devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation (...) eu égard aux contextes nationaux différents ». Une différenciation est donc opérée entre les pays les plus industrialisés et les pays en développement[27]. Le plancher de l'aide climatique aux pays en développement a été fixé à 100 milliards de dollars (91 milliards d'euros) par année et sera revu au plus tard en 2025[22],[28]. Les objectifs annoncés au niveau national seront révisés d'ici 2020 puis tous les cinq ans[29] et les objectifs de réduction des émissions ne pourront être revus qu'à la hausse (art. 4.3)[25]. Un bilan global de l'accord sera effectué en 2023 puis tous les cinq ans. Ce cycle de révision est toutefois susceptible de modifications décidées dans le cadre de COP ultérieures[30]. Critiques et craintes Évolution des émissions mondiales de CO2 et des probabilités d'élévation de températures qui en résultent, selon différents scénarios incluant celui correspondant aux annonces des gouvernements lors de la Conférence de Paris. Les commentateurs admettent généralement que l'accord représente une avancée certaine. Cependant, les points suivants sont sujets à critique. Accord peu contraignant pour les grands émetteurs de CO2 L'accord n'est que partiellement « juridiquement contraignant[9] » pour les États et ne donne pas de moyen de vérifier que les objectifs sont atteints[31] ; selon Pierre Radanne, « ce n'est certes pas un accord juridiquement contraignant puisqu'il ne contient pas de système de sanctions, mais c'est un accord que je qualifierais de politiquement contraignant[19] ». Le texte général contient des niveaux de contraintes différents selon les clauses, plus forts sur la transparence et les comptes rendus de réductions d'émissions de GES, très faibles sur les objectifs de réduction eux-mêmes. C'est la traduction de l'accord dans la législation domestique de chaque État, dès 2016, qui déterminera vraiment le niveau de contrainte[26]. Alors que les émissions auraient dû diminuer, elles augmentent[32]. Le Forum mondial des fonds de pension estime qu'« en réalité cet objectif théorique de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'engage en rien les États-membres des Nations unies – tous signataires de l'accord de Paris sur le climat. Les gros émetteurs de CO2, États-Unis, Chine, Inde (représentée notamment par Anil Madhav Dave), Brésil, Canada et Russie, qui représentent à eux seuls plus de la moitié des émissions, sont censés réduire délibérément, par eux-mêmes, leur pollution carbone sans qu'aucun mécanisme de mesure efficace ne soit mis en place, et sans le moindre incitatif financier contraignant du type taxe carbone. En somme, un accord « juridique » sans obligations, qui pose pour postulat que l'objectif recherché par les signataires sera atteint : ce que les juristes romains appelaient une pétition de principe[33] ! » La tarification carbone n'est pas évoquée par l'accord[31],[34] ; en réalité, elle est très brièvement mentionnée[35] dans un paragraphe qui reconnaît le rôle important des incitations à la réduction des émissions?, dont la tarification du carbone[30] ; selon Christian de Perthuis, président de la chaire économie du climat à l'université Paris-Dauphine, « tendre vers un réchauffement de moins de 2 °C implique de basculer vers des sources d'énergie non carbonées en renonçant à l'extraction d'une grande partie du charbon, du pétrole et, dans une moindre mesure, du gaz naturel. Mission impossible dans un monde où l'usage de l'atmosphère est gratuit et où abondent les subventions aux énergies fossiles. Objectif sans doute encore atteignable avec un prix mondial du carbone qui impute les coûts du risque climatique à chaque émission de CO2 et dégrade rapidement la rentabilité relative des actifs fossiles[36] ». L'abandon de l'extraction des énergies fossiles, estimé comme un élément important de la transition climatique, n'a pas été évoqué[31],[34]. L'Arabie saoudite s'est opposée avec succès à toute mention des mots « énergies fossiles », « pétrole » ou « charbon » ; or, selon Libération, les énergies fossiles sont la première cause du changement climatique : elles pèsent 65 % de toutes les émissions de GES. Pour espérer contenir le réchauffement en deçà de 2 °C, il faudra laisser dans le sol 80 % des réserves de fossiles[26]. Toute référence aux émissions de gaz à effet de serre de l'aviation et du transport maritime international a disparu ; or elles représentent 8 % du total des émissions mondiales et augmentent si vite (deux fois plus vite que celles des autres secteurs) que si rien n'est fait, elles pourraient compter pour 39 % des émissions en 2050, La responsabilité de la baisse des émissions de ces secteurs avait été confiée à deux agences de l'ONU, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI). A la suite de l'accord de Paris, l'OACI a adopté le 6 octobre 2016 l'accord CORSIA pour limiter les émissions du transport aérien (voir aussi Impact climatique du transport aérien). L'organisation maritime internationale ne manifeste toujours pas de volonté d'infléchir sa politique en faveur de l'environnement[37]. Des associations comme Transport et Environnement n'ont qu'une confiance limitée dans la capacité de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale de réduire les émissions aériennes et maritimes correspondant aux soutes internationales[38], et partant, de respecter l'accord de Paris. La surpopulation et plus généralement les problèmes démographiques ne sont pas abordés ; aucune mesure de limitation des naissances n'a été envisagée[39]. Selon Samuele Furfari, professeur à l'université libre de Bruxelles, l'accord de Paris sur le climat, par sa vacuité, porte en germe les échecs des COP suivantes[40], en particulier la COP25. Crédibilité des objectifs L'objectif de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C » semble invraisemblable pour Sylvestre Huet, alors qu'en 2015, la température moyenne de la planète atteint déjà près de 1 °C au-dessus du niveau préindustriel. De plus, le potentiel de réchauffement des gaz à effet de serre déjà dans l'atmosphère se chiffre à 0,3 °C par rapport au niveau actuel et les particules fines réfléchissantes, qui refroidissent le climat de 0,3 °C, toujours selon Huet, sont destinées à disparaître avec l'usage de technologies moins polluantes. Par conséquent, si toute émission cessait immédiatement, la température planétaire pourrait continuer à grimper d'environ 0,6 °C, pouvant donc dépasser les 1,5 °C visés[41]. Cependant, le projet ADVANCE[42], mené pendant trois ans par quatorze instituts de recherche européens pour développer une nouvelle génération de scénarios, conclut en octobre 2016 que l'objectif de limiter la hausse des températures à 1,5 °C est techniquement atteignable mais implique des conditions draconiennes : les émissions nettes de gaz à effet de serre devraient être ramenées à zéro vers 2050 et tomber au-dessous de zéro pendant la seconde moitié du XXIe siècle, ce qui nécessiterait un recours massif aux technologies d'extraction du dioxyde de carbone (Carbon Dioxide Removal, CDR) telles que la séquestration du dioxyde de carbone, qui devraient retirer de l'atmosphère la moitié des 1 000 Gt de CO2 qui seraient émises de 2011 à 2100 dans ces scénarios[43]. Une étude parue le 31 juillet 2017 dans la revue Nature Climate Change évalue à 5 % la probabilité de limiter le réchauffement climatique à 2 °C d'ici 2100, l'objectif fixé par l'accord de Paris sur le climat ; les chances d'atteindre l'objectif de 1,5 °C, également contenu dans le texte de l'accord, ne sont que de 1 % ; leurs prévisions, qui intègrent des efforts pour limiter l'utilisation des énergies fossiles, estiment l'augmentation de la température d'ici 2100 entre 2 °C à 4,9 °C, avec une valeur médiane de 3,2 °C[44]. En 2020, l'Organisation météorologique mondiale estime que le seuil de 1,5 degré pourrait être atteint au moins une fois entre 2020 et 2024[45]. Autres critiques Selon Jean Jouzel, les mesures prises par les États avant la COP21 inscrivent le climat dans une tendance de réchauffement de 3 °C ; l'Accord ne les oblige pas à un changement dans l'immédiat, et des objectifs sévères devraient être fixés avant 2020 pour espérer tenir l'objectif d'un réchauffement limité à 2 °C[34]. Le PNUE a calculé que « même dans le cas d'une mise en œuvre intégrale des engagements pris à Paris, les émissions prévues d'ici à 2030 entraîneront une hausse des températures mondiales de 2,9 à 3,4 °C d'ici la fin du siècle »[46]. L'accord permet aux États de conserver leur système agricole inchangé, alors qu'il est nécessaire de le réformer[réf. nécessaire]. Les 100 milliards de dollars annuels que les pays du Nord doivent verser à ceux du Sud d'ici à 2020 pour faire face aux impacts du dérèglement climatique sont décrits comme un « plancher », et les grands pays émergents sont encouragés à contribuer à cette aide, mais sur « une base volontaire » ; l'accord ne met pas non plus en place d'objectif chiffré sur l'adaptation au changement climatique, alors que pour l'instant, seuls 16 milliards de dollars y ont été affectés ; les négociateurs ont aussi fait sauter l'idée de financements « nouveaux et additionnels » qui devait éviter que de simples aides au développement classiques soient requalifiées en aide climatique[26]. Le texte prend en compte la notion de « pertes et préjudices » chère aux pays les plus vulnérables ; les premiers jalons d'un système de dédommagement ont été mis en place en 2013 avec le Mécanisme international de Varsovie mais, deux ans plus tard, rien n'a changé[23] : l'accord reconnaît « la nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices associés aux effets négatifs du changement climatique, incluant les événements météorologiques extrêmes et les événements à évolution lente, et d'y remédier ». Mais il exclut, dans la foulée, toute « responsabilité ou compensation » des pays du Nord pour les préjudices subis par les pays en développement. L'ONG Care déplore que les « états rendent impossible d'éventuelles actions avant même d'avoir entamé la discussion » ; cela exonère au passage les industries qui pourraient être poursuivies… L'accord ouvre tout de même la voie à des mécanismes d'assurance et de couverture et reconnaît qu'il faudra « réduire » et « faire face » aux « déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques »[26]. L'objectif de « zéro émission nette » pour la deuxième moitié du siècle peut ouvrir la voie à la géo-ingénierie, selon l'ONG Corporate Accountability International[26]. Selon Science et Vie, « notre situation climatique [...] grave et presque désespérée » nous dicte la géo-ingénierie. En effet, depuis 2015, d'une part les USA se sont retirés de l'accord, d'autre part les engagements (non contraignants) pris conduisent à une élévation des températures de 3,2 degrés Celsius. Enfin, les toutes dernières simulations montrent, contre toute attente, qu'un réchauffement de deux degrés Celsius serait bien pire qu'un réchauffement limité à 1,5 degré(s) Celsius[47]. La Commission européenne a réitéré son opposition à toute remise en cause du libre-échange[48]. Alors que l'accord économique et commercial global est entré en vigueur le 21 septembre 2017, la commission d'experts indépendants que le président de la république Emmanuel Macron a mise en place, a jugé sévèrement cet accord de libre-échange à l'aune de son impact environnemental, et tout particulièrement climatique[49],[50]. Maintenant, c'est au tour du Japan-EU Free Trade Agreement d'entrer en vigueur[51]. La Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme ainsi que l'association négaWatt regrettent que la sobriété ne fasse l'objet d'aucune mention dans le cadre de l'accord de Paris. En effet, selon eux, les énergies renouvelables ne sauraient s'ajouter à la production actuelle d'énergie, mais au contraire, doivent s'y substituer[52]. Pour y parvenir, conformément au précepte négaWatt, la seule voie possible est celle de la sobriété, que la notion de croissance verte pourrait reléguer au second plan, si nous n'y prenions garde. Donald Trump et l'accord de Paris Vainqueur de l'élection présidentielle américaine de 2016, Donald Trump avait déclaré vouloir dénoncer l'Accord de Paris sur le climat. Pour Ségolène Royal, il ne pourra pas aller dans ce sens étant donné que le texte est devenu contraignant depuis son entrée en vigueur après ratification par 55 pays représentant au moins 55 % des émissions estimées de gaz à effet de serre, le 4 novembre 2016[53]. Le 1er juin 2017, le président Donald Trump annonce, comme il l'avait promis durant sa campagne, le retrait des États-Unis de l'accord de Paris[54]. Les principaux objectifs sont d'assurer l'indépendance énergétique du pays, de créer des emplois, de baisser le coût de l'énergie[55]. Légalement toutefois, les États-Unis ne peuvent se retirer formellement qu'après le 4 novembre 2020, soit au lendemain de l'élection présidentielle américaine à venir[56],[57]. En réaction à son annonce, les gouverneurs de Californie, New York et Washington ont annoncé la formation d'une alliance pour le climat (« United States Climate Alliance ») afin de mettre en œuvre l'accord au niveau des États fédérés[58]. Dans une déclaration publiée sur le site du Département de l'Énergie des États-Unis, le Secrétaire Rick Perry rappelle que le traité de Paris n'a pas été ratifié par le Sénat américain et annonce qu'il agira pour développer les énergies propres, les technologies de capture du carbone ainsi que pour protéger l'environnement[59]. La décision de Donald Trump provoque un tollé à l'échelle internationale et est quasi-unanimement critiquée par les principaux dirigeants politiques de la planète[60], les grands acteurs industriels des États-Unis[61], la presse internationale[62] et diverses personnalités du monde de la culture[63]. Dans un discours prononcé en français et en anglais, le président français Emmanuel Macron reprend le slogan de campagne de Donald Trump, « Make America Great Again » (« Rendre sa grandeur à l'Amérique »), qu'il transforme en « Make our planet great again » (« Rendre sa grandeur à notre planète »)[64]. Le Conseil européen des 22 et 23 juin 2017 confirme que l'UE est déterminée à mettre en œuvre rapidement et pleinement l'accord de Paris sur le changement climatique, y compris ses objectifs en matière de financement de l'action climatique, et à jouer un rôle de premier plan dans la transition mondiale vers une énergie propre[65]. En revanche, le président russe Vladimir Poutine se refuse à critiquer formellement la décision de son homologue américain, fredonnant la chanson Don't Worry, Be Happy (littéralement « Ne vous inquiétez pas, soyez heureux ») à l'attention de ses homologues lors d'un forum économique à Saint-Pétersbourg[66]. En 2018, lors du mouvement des Gilets jaunes, commentant les concessions faites par Emmanuel Macron sur les taxes sur les carburants, Donald Trump déclare qu'elles démontrent que l'accord de Paris sur le climat, responsable selon lui de la hausse des prix de l'énergie pour les pays responsables, est voué à l'échec[67],[68]. En 2019, les États-Unis officialisent leur sortie de l'accord de Paris sur le climat[69]. En envoyant une lettre officielle à l'ONU le 4 novembre 2019, l'exécutif américain engage les démarches pour le retrait des États-Unis de l'accord. Le secrétaire d'État du pays, Mike Pompeo, reprend l'argumentaire selon lequel cet accord serait « un fardeau économique »[70]. Le mercredi 4 novembre 2020, les États-Unis sortent de l'Accord de Paris sur le climat[71]. Le mercredi 20 janvier 2021, quelques heures seulement après son arrivée à la Maison Blanche, Joe Biden signe un décret entérinant le retour des États-Unis dans l'Accord de Paris sur le climat. Suivi et mise en œuvre Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ? État des lieux de la ratification dans le monde En juillet 2019, sur 195 pays ayant adopté l'accord, 12 ne l'ont pas encore ratifié[72]. Union européenne L'Union européenne a entamé des négociations pour définir des objectifs et un suivi du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétiques pour la période 2021-2030 visant à faire de l'Union « le numéro un mondial des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique »[73] Le Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020 approuve un objectif contraignant consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, afin d'atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050, conformément aux objectifs de l'accord de Paris[74],[75]. France En septembre 2019, seules 13 entreprises du CAC 40 avaient réduit leurs émissions de gaz à effet de serre depuis la signature de l'accord de Paris quatre ans plus tôt, tandis que les émissions de 22 autres ont augmenté ; les 5 dernières entreprises de l'indice ne publient pas de chiffre à ce sujet[76]. Russie Vladimir Poutine a annoncé la ratification de l'accord par la Russie en septembre